



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DGPN-Cab-2010-006967 *AD*

Paris, le 29 SEP. 2010

Le Préfet, directeur général de la police nationale

à

Monsieur le Préfet, directeur des ressources
et des compétences de la police nationale

O B J E T : Lettre de mission sur les besoins et les perspectives d'avenir de la filière technique et scientifique.

La montée en puissance de la police technique et scientifique, depuis plusieurs décennies, a nécessité la création de structures adaptées et la classification des missions imposées par la modernisation permanente des technologies.

Destinée dans un premier temps à élucider les crimes et délits les plus graves par les recherches d'identification sur les lieux d'infraction, la PIS a pris un nouvel essor grâce au développement de la police technique de proximité qui poursuit l'objectif d'étendre ses performances au traitement de la délinquance de masse.

Face à ces objectifs ambitieux, il est nécessaire d'adapter les conditions d'emploi des personnels scientifiques aux évolutions des métiers et d'améliorer les conditions matérielles dans lesquelles ils exercent. Cette démarche globale de valorisation de la filière doit faire l'objet d'une large réflexion qui doit aboutir sur des propositions d'ensemble.

A cet effet, je vous demande de constituer, dans les prochaines semaines, des groupes de travail qui examineront les préoccupations exprimées tant par les directions d'emploi que par les personnels techniques et scientifiques, à travers trois grandes approches thématiques:

- les conditions d'emploi et les missions
- le déroulement de carrière
- les conditions matérielles

La réflexion sera menée avec les représentants de la direction centrale de la police judiciaire, de la direction centrale de la sécurité publique, de la préfecture de police et de l'institut national de la police scientifique en association avec les organisations syndicales. Vous solliciterez en outre, autant que de besoin l'appui, à titre d'expert de M. Charles DIAZ, actuellement chargé d'un audit sur la police technique et scientifique.

Les travaux devront débiter le 1er octobre prochain et vous voudrez bien me transmettre les premières conclusions de votre étude dans le courant du mois de janvier 2011.



Frédéric PECHENARD

Copies :

- Monsieur le directeur central de la police judiciaire
- Monsieur le directeur central de la sécurité publique
- Monsieur le directeur de l'institut national de la police scientifique
- Monsieur le directeur, chef de l'inspection générale de la police nationale